L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1848

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

PREMIER DISTRICT	JACQUES TOUTANT.
SECOND DISTRICT	J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT	MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT	C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT	JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT	JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

AUX CITOYENS DU SUD
SOUVENEZ-VOUS que vous ne pouvez pas voter pour Van Buren, candidat à la vice-présidence, sans voter en même temps pour Lewis Cass ABOLITIONISTE du Nord.

OPINION DE M. YANCEY,
Ex-Représentant du comté de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique;—c'est UN ABOLITIONISTE DE COEUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

M. FILLMORE ET M. CASS.—C'est le titre d'un nouveau manifeste que le club central adresse au peuple de la Louisiane, et que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes. M. Fillmore a été tellement calomnié par nos adversaires qu'il devenait indispensable de réunir tous les éléments d'une défense raisonnée et de les soumettre au jugement éclairé des citoyens du Sud. Nous appelons leur sérieuse attention sur cette seconde Adresse. Ce n'est pas un plaidoyer mais un récit, car on n'y trouvera que des faits.

PAR VOIE DU TELEGRAPHE.

Dépêche de l'Abeille

Nouvelles importantes d'Europe.

CHARLESTON, 6 septembre,
5 heures 40 minutes P. M.

Le steamer américain *Washington*, parti de Southampton le 20 août dernier, est arrivé ce matin à New-York.

On craignait, au départ, qu'une nouvelle insurrection n'eût lieu à Paris.

L'empereur d'Autriche est retourné à Vienne.

Le cabinet de Sardaigne se refuse à ratifier l'armistice que ses généraux avaient demandé.

Charles Albert se propose d'abdiquer.

L'intervention armée de la France et de l'Angleterre dans les affaires de la Lombardie est sur le point d'être décidée.

Cette dépêche contient en outre deux autres nouvelles incompréhensibles, que nous livrons sans commentaires à nos lecteurs:

Cavaignac proposé!....

Lamartine a été nommé commandant en chef de toutes les forces maritimes.

LA LOUISIANE.

Notre cause marche admirablement à la Louisiane. Ce n'est pas seulement, c'est l'Etat où réside Taylor, et ce seul fait suffira à l'appui d'un grand nombre de Louisianais qui seront fiers de voir un de leurs concitoyens au fauteuil présidentiel. Nous ne perdrons pas cette occasion de porter au pouvoir un de nos compatriotes et de placer le nom de la Louisiane parmi la glorieuse pléiade des Etats qui ont fourni un président à l'Union. C'est la première fois qu'un citoyen de l'extrême Sud se trouve investi de la candidature présidentielle; les circonstances exceptionnelles qui ont motivé ce choix ne se représenteront pas de long-temps. Les Louisianais sont décidés à saisir avec empressement l'unique occasion que leur offre le hasard.

A la Nouvelle-Orléans, le général Taylor obtiendra une magnifique majorité. En 1840, la ville a donné au général Harrison 933 voix de majorité, elle a donné à Clay en 1844 une majorité de 414 voix. Il est impossible que la majorité de Taylor soit moindre que celle de Harrison; nous ne doutons même pas qu'elle ne soit beaucoup plus considérable. Nos adversaires nous accordent de trois à cinq cents voix de majorité à la Nouvelle-Orléans, les whigs comptent sur deux mille voix. Nous ne serions pas étonnés que les calculs des whigs fussent plus près de la vérité que ceux des démocrates. Nous sommes parfaitement organisés à la Nouvelle-Orléans. Les clubs travaillent activement et tous les vrais amis de Taylor déploient au service de la cause un zèle infatigable. Nos adversaires eux-mêmes viennent grossir nos rangs. Dans la 2e et dans la 3e Municipalité il s'est formé des clubs de démocrates indépendans qui rivalisent d'ardeur avec les whigs. Les lettres que nous recevons des campagnes parlent des nombreuses adhésions que fait chaque jour dans les paroisses la cause du vieux ROUGH AND READY. Nos amis sont partout sur le qui-vive. Nos orateurs haranguent le peuple et combattent l'influence pernicieuse des prédications démocratiques. Le club central est en correspondance avec toutes les paroisses de l'Etat. On nous écrit du Nord, de l'Ouest et du Sud que le plus grand enthousiasme règne parmi les amis du général Taylor, et qu'ils sont résolus de triompher en novembre, quel que soit le nombre de leurs adversaires. Ils tiendront parole. Le vote whig sera beaucoup plus considérable que celui de 1844. Le Nord Ouest qui, aux dernières élections présidentielles nous a été infidèle, a été le théâtre de conversions si nombreuses que nous sommes aujourd'hui pleinement rassurés de ce côté. Nous avons de bonnes raisons pour parler ainsi.

On tentera peut-être de recourir à la fraude comme en 1844, mais nous sommes sur nos gardes. Quoique fassent nos adversaires, les six votes électoraux sont acquis d'avance au général Taylor et à Millard Fillmore.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITÉ.—Nous avons reçu le rapport officiel de la dernière séance du Conseil de la 1re Municipalité. Nous sommes obligés d'en différer la publication jusqu'à demain.

FIEVRE JAUNE—Il y a eu vingt cas de fièvre jaune qui se sont terminés fatalement pendant les dernières vingt-quatre heures. Le conseil de salubrité s'est réuni hier et a déclaré de nouveau que la fièvre n'était pas encore épidémique.

LE MEETING D'ALBANY.—Le *New-York Express* publie une dépêche d'Albany, en date du 27 août, qui est ainsi conçue: "Le meeting tenu hier soir, s'est terminé de la manière la plus satisfaisante. La foule encombrait le capitole; ç'a été une des plus belles et des plus nombreuses assemblées whigs que nous ayons eues dans cette ville. L'hon. John A. Collier a fait un excellent discours. L'hon. M. Wheaton a pris ensuite la parole ainsi que l'hon. M. King, de la Géorgie. On a voté, au milieu du plus grand enthousiasme, des résolutions en faveur de Taylor et de Fillmore. Les whigs restent unis, et une parfaite harmonie régnera désormais entre eux."

NEW-YORK ET PENNSYLVANIE.—On a reçu à Boston des lettres de New-York, qui annoncent que Taylor recevra une majorité relative dans tous les comtés de cet Etat, un seul excepté.

D'une autre part, le *North American* de Philadelphie annonce que les whigs triompheront indubitablement dans la Pennsylvanie. Des lettres adressées à ce journal des différens comtés de l'Etat ne laissent aucun doute sur le résultat en novembre prochain. Il règne dans toute la Pennsylvanie un enthousiasme qui rappelle les beaux jours de 1840.

MASSACHUSETTS.—Un nouveau meeting whig s'est réuni à Boston le 29 août. On a voté des résolutions portant que les whigs du Massachusetts soutiendront unanimement Taylor et Fillmore. Le vénérable Abbott Lawrence était présent et a harangué le meeting.

La fièvre jaune a éclaté à l'hôpital de la quarantaine, près de New-York. On y a signalé plusieurs cas bien caractérisés.

VENEZUELA.—On a reçu à New-York des nouvelles de Caracas jusqu'au 8 août. Le 2, la flotte du général Paez est arrivée en face de Laguayra, qui forme le port de Caraccas. On a appelé aussitôt la troupe sous les armes, mais la flotte après avoir tiré quelques boulets sur la ville a appareillé de nouveau et s'est dirigée vers Caraballeda. La confusion qui a régné à Caraccas pendant quelques heures a été telle que les détenus ont pu forcer la porte des prisons et s'évader. Les troupes débarquées à Caraballeda, à deux milles de Laguayra, ont attaqué et mis en fuite un détachement de soldats de Monagas commandé par le capitaine Mateo Plaza. Monagas a quitté la capitale pour se mettre à la tête des troupes. Aux dernières dates le bruit courait que le général Ramosa avait une seconde fois levé l'étendard de l'insurrection à Ortaco. Maracaybo est bien positivement au pouvoir du général Paez. On assure que celui-ci s'est emparé également de la province du Coro.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.
(*Suite.*)

M. Bauchart, rapporteur, reprenant:

Journée du 15 mai.

Le Club des Clubs, sous la direction de Sobrier, et le club des Droits de l'Homme, sous celle de Vuain, fixent d'abord notre attention.

Tous les deux sont armés, des membres du gouvernement sont en correspondance journalière avec eux; les armes dont ils menacent Paris sortent des arsenaux de l'Etat.

Essayons d'expliquer leur organisation et la puissance occulte, anormale, dangereuse qu'ils ont exercée sur tout le territoire de la République.

La révolution de Février venait de s'accomplir, les élections par le suffrage universel étaient annoncées, les citoyens s'interrogeaient sur les choix qu'ils devaient faire. Des clubs devaient se former, ils furent nombreux. Longepied conçut la pensée de les centraliser en appelant trois délégués de chacun d'eux, dans l'intention d'en faire des instruments électoraux. Le Club des Clubs s'installe dans un des bâtimens de l'ancienne liste civile où Sobrier a déjà fondé sa succursale de police et son journal *la Commune de Paris*.

La maison n° 16 de la rue de Rivoli était devenue une forteresse: on s'y garde militairement: des menaces atroces contre la garde nationale et la bourgeoisie y retentissent incessamment: on y voit arriver 500 fusils et 30,000 cartouches délivrés par ordre du ministre de la guerre à la préfecture de police.

C'est en vain que le commandant supérieur de la garde nationale, M. Courtais, se plaint d'un pareil état de choses; c'est en vain qu'il menace d'enlever un poste où il a été retenu prisonnier.

Par une faiblesse inexpliquée, le Club des Clubs reste debout et triomphant.

Pour agiter la France, pour assurer le triomphe des partis violens dans les élections, Sobrier et Longepied prennent sans choix cinq à six cents agens parmi les hommes les plus audacieux, les enrégimentent et les lancent dans la province; chacun d'eux touche sur les fonds du Trésor une indemnité de 10 fr. par jour, emporte une instruction imprimée dont il donne reçu, et se rend à la ville qui lui a été désignée.

Les pièces saisies chez Sobrier, le 15 mai, contiennent les rapports de ces agens; nous ne saurions exprimer le dégoût qui nous a souvent saisi en voyant comment ils s'expriment sur le compte d'hommes honorables qui siègent dans cette enceinte. Ce qui est plus déplorable encore, des sous-officiers étaient choisis et envoyés dans les garnisons pour y débaucher les soldats, y porter la désorganisation et l'indiscipline.

Quant à la Société des Droits de l'homme, son existence, vous le savez, est fort ancienne: les rapports de police portent à 20,000 le nombre des affiliés de cette Société, et à 14 celui de ses succursales dans le département de la Seine. Elle se réunissait au Palais-National, et les témoins du voisinage nous ont appris qu'on y fondait des balles, qu'on y faisait des cartouches, et qu'on s'y préparait également, sans trop de mystère, à la guerre civile.

Tel était le club de Sobrier, qui avait pris le nom de *comité révolutionnaire*; telle était la Société des Droits de l'homme, la plus redoutable de Paris. Certains membres du gouvernement étaient en communication avec l'un et avec l'autre, et cherchaient à s'en faire des auxiliaires.

Si, dans les commencemens d'une révolution, il pouvait être difficile d'opposer une barrière à de tels désordres, au moins quand l'Assemblée Nationale est réunie, quand elle a délégué le pouvoir exécutif aux hommes mêmes qui ont fait la révolution, semble-t-il qu'une nouvelle ère doit s'ouvrir, et que le pouvoir doit apporter plus de vigueur et de régularité dans son action! Cependant, en présence de l'Assemblée Nationale, nous retrouvons les mêmes élémens de trouble.

Les fabriques d'armes existent sur plusieurs points de la capitale: une à la barrière de la Santé, une autre rue du Chantier; l'autorité, ou ne sait pas, ou laisse faire.

Ce n'est que le 14 mai, à la veille de l'attentat, que le gouvernement interdit aux clubs l'entrée des établissemens d'Etat. Il était trop tard, et le pouvoir, on peut le dire, avait abrité des forces armées contre la représentation nationale et contre lui-même.

Les ateliers nationaux s'étaient renforcés des délégués du Luxembourg qui venait de se fermer.

Nous ferons connaître les dangers dont l'organisation de ces ateliers renfermait le germe. Bornons-nous, quant à présent, à signaler les changemens qui s'étaient faits dans l'esprit des travailleurs, les influences que les discours du Luxembourg avaient apportées au milieu d'eux, tous les signes enfin d'une transformation inquiétante pour l'avenir.

Un mot de M. Emile Thomas caractérise ces changemens. "J'ai empêché, dit-il, une manifestation qui avait pour but de reprocher à M. de Lamartine de s'être réuni à M. Ledru-Rollin, et de l'avoir soutenu à l'Assemblée Nationale."

Une grande fermentation règne dans cette immense multitude: tout présage des événemens prochains.

Les projets de décret saisis chez Sobrier signalent clairement le but des factieux.

Ces décrets débutent par les griefs invoqués contre l'Assemblée Nationale: violation par l'Assemblée du mandat que le peuple lui avait confié; refus de créer un ministère du travail; présence des troupes à Paris; droit accordé au président de convoquer ces troupes et la garde nationale; attentat à la liberté et à la souveraineté du peuple, par l'interdiction de présenter des pétitions à la barre; ordre de tirer sur le peuple qui venait paisiblement apporter une pétition en faveur de la Pologne, prévision qui ne s'est pas réalisée et qui trahit le coupable espoir d'un conflit sanglant, et la résolution arrêtée de renverser l'Assemblée Nationale.

Les décrets prononcent ensuite la déchéance des représentans du peuple et constituent un comité de salut public composé de neuf membres dont les noms restent en blanc. Ils prohibent la sortie du numéraire, mettent hors la loi tout citoyen qui franchira la frontière, abolissent tout pouvoir, charges et fonctions publiques, à l'exception des maires; ils créent des comités municipaux composés de cinq ouvriers sur sept membres, patriotes connus; ils confèrent aux comités les fonctions de vérificateurs de la fortune publique et de juges dans les questions de police, d'ordre et d'exécution des décrets; ils créent une garde dite *force ouvrière*, composée de *patriotes connus*, et prononcent la dissolution de la garde nationale et la mise hors la loi de tout garde national qui sortira en armes ou en uniforme (sensation); ils établissent un impôt extraordinaire *progressif*, payable dans un délai fort court. Les immeubles de ceux qui ne paieront pas seront déclarés communaux; les *biens meubles seront confisqués* et distribués aux nécessiteux; ils convoquent les communes pour leur faire connaître le comité de salut public et la République *actuelle*; ils décrètent que *l'organisation du travail sera promulguée dans trois semaines*, qu'elle sera toute entière dans l'intérêt des ouvriers.

Ainsi la maison de Sobrier était le foyer même de la conspiration, et, chose singulière, au moment de l'attaque de l'assemblée, qui voit-on en première ligne dans la salle envahie? Un hôte de la maison Sobrier, un des chefs les plus ardens du Club des Clubs, Longepied. On l'arrête, on l'interroge; que répond-il? Qu'il est venu avec l'autorisation de M. Ledru Rollin pour s'opposer à l'émeute ou la comprimer. Appelé devant la justice, M. Ledru-Rollin ne le nie pas; il fait l'éloge de cet homme, de sa fidélité, de sa probité dans les différentes missions qu'il lui a confiées pour la province; il reconnaît que, par le même motif, il a accepté ses services, le 15 mai.

M. Ledru-Rollin:—Je demande la parole.

M. le Rapporteur:—Si l'on s'adresse à la commission exécutive, elle répond qu'elle s'est entourée de tous les conseils, qu'elle a appelé dans son sein toutes les autorités compétentes et responsables; que toutes les mesures ont été prises en commun, qu'elle a donné tous les ordres, qu'elle ne pouvait prévoir que ces ordres ne seraient pas exécutés, qu'il n'y a pas de gouvernement qui soit à l'abri des malentendus ou des trahisons.

Vous adressez-vous au commandant de la garde nationale? Il répond que la 4e légion devait être massée sur le pont, et que c'est le président de l'Assemblée qui a *ordonné de n'occuper que les trottoirs*; que si la place Bourgogne était dégarnie et sans moyen de résister à l'émeute, c'est qu'il devait compter sur la garde mobile et que son chef, le général Tampoure, l'a abandonnée pour paraître en spectateur dans une tribunes publiques (mouvement), que les troupes de ligne, qui devaient stationner sur l'Esplanade des Invalides, s'étaient portées vers les Champs-Elysées; que l'escadron de dragons était à cheval dans la cour de la caserne du quai d'Orsay, mais qu'un conflit entre cette troupe et le peuple ferait massacrer l'assemblée; que le préfet de police lui avait écrit: "Vous pouvez être tranquille, si vous ne faites pas battre le rappel, il n'y aura rien...."

Que la grille du palais n'a été ouverte qu'à vingt-cinq délégués, et qu'il ne pouvait supposer que, manquant à la parole donnée, des flots du peuple s'y précipiteraient en même temps.

Vous adressez-vous au ministre de la guerre, il répond que, s'il est allé au Luxembourg prendre des ordres pour disposer des troupes consignées à l'Ecole militaire, c'est que le commandement en chef avait été conféré à un autre, et qu'il manquait d'autorité pour les appeler lui-même: qu'il voulait donner immédiatement sa démission, et que les périls imminens de la situation l'ont seuls retenu; que [illegible] il a conseillé de ne pas battre le rappel, c'est qu'il croyait la mesure dangereuse dans le voisinage de l'Assemblée, et de nature à faire égorger les représentans; qu'enfin le général Tampoure était sous la direction du ministre de l'intérieur, et qu'il n'avait pas d'ordres à lui donner.

Parlez-vous de la conduite du général de division? On répond pour lui que, s'il a éloigné ses troupes des Invalides, il n'a fait qu'obéir au commandement en chef, et que c'était son devoir.

C'est ainsi qu'avec des attributions mal définies, la responsabilité semble s'égarer, ou plutôt qu'elle doit peser plus lourdement sur tous ceux à qui en revient une part quelconque.

Le commandement, comme l'obéissance, impose des devoirs qu'il ne faut jamais accepter à demi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve nulle part, ni dans le rapport du 31 mai, ni dans les procès-verbaux de la commission exécutive, la preuve écrite que le commandement général eût été donné à M. de Courtais; la commission exécutive le dit elle-même: "Le commandement a manqué; il n'y eut pas assez d'unité; mais à qui la faute? Qui la commission exécutive en accuserait-elle?"

"Restait à la commission exécutive (c'est elle-même qui parle), à demander une surveillance intelligente, active, dévouée, au magistrat placé à la tête de la préfecture de police, et qui seul, ou presque seul, pouvait répondre utilement à cette nécessité sociale."

Ajoutons que la commission exécutive croyait [nous citons ses propres paroles] "trouver là encore une force vive dans l'intervention des corps auxiliaires organisés non pour l'émeute sans doute, mais pour l'ordre, sous le nom de montagnards, garde républicaine et garde lyonnaise. Ce second besoin de la situation était donc également satisfait."

En présence d'une assertion aussi confiante, on reste confondu d'étonnement, surtout lorsqu'on songe à ce qui se passait alors à la préfecture de police, et que la commission exécutive ne pouvait ignorer; car ses membres ont déclaré "qu'ils n'étaient pas sûrs de M. Caussidière, qu'il n'y avait point de police." [Ecoutez! écoutez!]

L'absence du préfet de police au conseil du 14 mai, auquel il avait été convoqué, avait frappé la commission.

Elle laisse pourtant M. Caussidière à la tête de la préfecture, se borne à le convoquer le lendemain matin pour la seconde fois; il ne vient pas davantage, annonce qu'il est malade, résigné pourtant à se faire transporter au Luxembourg si on l'exige. La commission n'insiste pas, et semble se contenter de cette réponse. Elle demande des rapports sur les faits. "Etre éclairée, parfaitement éclairée sur le mouvement projeté, voilà ce qu'elle voulait avant tout." Bonne intention, sans doute, mais qui demeurait parfaitement impuissante.

Dans la matinée du 15, aucun rapport n'était encore parvenu au ministère de l'intérieur. "Cela était fâcheux, mais n'avait pourtant en soi rien d'extraordinaire," dit la commission. Elle dirige elle-même quelques officiers d'ordonnance sur les points suspects. Des rapports arrivent enfin, on ne dit pas de qui; on y voit que des discours factieux ont été prononcés, et que quelques armes sont cachées sous les vêtemens.

Ainsi pendant toute cette journée, comme la veille, aucune communication personnelle entre le gouvernement et le préfet de police. Il y a plus: le ministre de l'intérieur, depuis son entrée en fonctions, n'avait pas vu une seule fois ce fonctionnaire, son subordonné direct.

On trouve seulement, dans un rapport de ce ministre, ces mots: "M. Caussidière est d'accord avec nous pour arrêter au premier mouvement Sobrier; Blanqui est entouré."

Et quelques instants avant, une ordonnance du préfet de police venait dire en son nom que la manifestation avait à sa tête des hommes dont il pouvait répondre comme de lui-même.

Mais s'il répondait des chefs du mouvement, il les connaissait donc? Pouvait-il ignorer que Sobrier était parmi eux au premier rang?

Et cependant il nous a déclaré que, la veille du 15, dans une conférence qu'il avait eue avec Sobrier, il ne lui avait pas parlé du mouvement qui se préparait: "Personne ne se doutait qu'il fût là dedans; je croyais qu'il marchait dignement; je lui ai fait quelques observations pour son journal; il jouait tout le monde: Lamartine, moi, tant d'autres."

Puis, pressé de questions, et lorsque nous lui avons opposé un billet de Sobrier, dans lequel on lit: "Délivre-moi comme tu me l'as promis hier soir," il a répondu: "Je savais qu'il voulait faire une manifestation, mais je ne la croyais pas perturbatrice."

Il savait la manifestation; il savait que Sobrier devait y prendre part; Sobrier est devant lui, il ne lui en parle point, ne s'assure pas de ses dispositions, et puis *il répond de Sobrier comme de lui-même* auprès de la commission exécutive.

Ce sont toujours des confusions infinies de langage; il disait à la tribune dans la séance du 16 mai: "J'ai fait ce que j'ai pu; j'ai empêché que la manifestation n'eût lieu avec des armes; j'ai décliné ma compétence parce que lorsque les masses voulaient s'agiter, une proclamation devenait insuffisante."

Qu'est-ce à dire: *J'ai décliné ma compétence, une proclamation était insuffisante!* Qui ne voit ici la volonté de ne pas se compromettre publiquement avec l'émeute?

C'est ainsi que la manifestation arrivée à la dernière limite de la culpabilité, et pourtant vaincue, il ne la qualifie même point, ne l'atteint d'aucune parole positive de blâme, ni dans son discours à l'Assemblée où il l'appelle une *démarche*, ni dans sa proclamation d'adieux, où il se borne à dire: *Les événemens du 15 mai vous sont connus.*

C'est ainsi qu'après la conduite publique de Sobrier dans la journée du 15, après ses préparatifs que le préfet de police ne pouvait pas davantage ignorer, celui-ci ne craint pas de parler de la bonne foi de Sobrier à la tribune du 16.

Enfin, ce magistrat chargé de la sûreté de l'Assemblée, quelle idée se fait-il de la dignité de ce corps dont il est membre? Sa pensée n'est-elle pas tout entière à l'émeute qu'il était chargé de réprimer?

Ecoutons-le encore dans son discours du 16.

"Cette manifestation me contrariait d'autant plus que l'Assemblée allait s'occuper hier de la question polonaise; il fallait la laisser agir dans son bon sens, et si elle n'avait pas agi, alors qu'elle fût réprimandée par les journaux ou toute autre voix, ce dans une *manifestation*. Si j'avais pu venir hier, comme aujourd'hui, je serais tout bonnement resté sur le perron. J'aurais invité une députation de représentants à descendre avec moi devant le peuple; j'aurais causé avec le peuple, et j'aurais dit aux délégués: Entrez, vous êtes sous l'inviolabilité des représentans. Et vous, colonnes du peuple, restez là, ne bougez pas, et vos délégués, que l'Assemblée nationale *entendra*, pourront exposer leurs motifs.

Est-ce que la théorie de la manifestation dans ce qu'elle avait de coupable, est-ce que la pression factieuse exercée sur l'Assemblée, la violation de son enceinte, est-ce que tout cela ne se retrouve pas dans les paroles du préfet de police?

Tout ce qui se rattache à cette malheureuse journée dans la conduite de M. Caussidière est empreint du même caractère.

M. Yon, nommé commissaire de police de l'Assemblée par le président, reçoit, le 14 mai, un contre-ordre du préfet de police, qui voulait donner ses fonctions à un autre; le ministre de l'intérieur fut obligé d'intervenir, et déclara à M. Yon qu'il devait obéir aux ordres de M. le président. Le 15, à sept heures du matin, M. Yon se rendit à la préfecture de police. M. Caussidière insistait pour qu'il n'acceptât pas la garde de l'Assemblée; il lui dit: "Allez à votre ancien quartier (faubourg Montmartre), vous y serez utile, j'ai *des vues sur ce quartier*, je veux que vous y soyez; j'ai d'autres arrangements pour la Chambre."

M. Yon fit des représentations et parla du décret de l'Assemblée. "Je connais ce décret, dit M. Caussidière avec humeur, j'y ai concouru; mais si tout le monde se mêle de la police, on ne s'y reconnaîtra plus." "De guerre lasse, il dit enfin: "Eh bien! allez-y, à l'Assemblée, vous en aurez les profits; on s'arrangera comme on voudra."

M. Yon ajoute que M. Caussidière ne donna ce jour-là aucun ordre dans son ancien quartier, *sur lequel il avait des vues*.

Les dépositions abondent dans ce sens. Un témoin a dit, avec le caractère qui lui appartenait comme magistrat: "Au 15 mai, je ne prévoyais pas que les choses dussent aller aussi loin; les informations que j'ai prises m'ont démontré que Caussidière et Louis Blanc étaient dans le secret."

Un deuxième témoin rapporte que le 2 mai, M. Caussidière rencontra un employé du Palais-de-Justice, et qu'il lui fit cette déclaration singulière: "*Le 4 mai, je dois jeter l'Assemblée par les fenêtres.*" (Sensation vive et prolongée.)

M. Caussidière:—Ce témoin en a imposé.

M. Corbon, vice-président, prend en ce moment le fauteuil, que M. Marrast quitte momentanément.

M. Bauchart continue son rapport.

Un sous-contrôleur de la halle et un employé dans les marchés, entendus par un juge d'instruction, déposent que les forts et les porteurs de la halle ont été plus d'une fois convoqués à la préfecture de police pour un service dont ils ne se rendaient pas compte; que notamment le 15 mai, ils furent appelés par un ordre spécial du préfet.

M. Caussidière:—C'est faux comme tout le reste.

Voix nombreuses: N'interrompez pas!

M. le Président:—Je vous invite à ne pas interrompre. *Vous répondrez!*

M. le rapporteur:—Nous pouvons ajouter que cet ordre s'est retrouvé, et que le gardien de la halle, Lamiren, nommé par nous, a déposé entre nos mains l'original de cet ordre, de l'exécution duquel il était spécialement chargé.

Les forts, arrivés à la préfecture, un capitaine des gardes républicaines leur dit de s'armer et de monter sur les combles, où règne une balustrade, de laquelle on domine le quai des Orfèvres, d'observer de ce point ceux qui voudraient attaquer la préfecture, *et de tirer sur eux, quels qu'ils fussent, gardes nationaux ou autres; qu'il n'y avait plus ni gouvernement ni Assemblée Nationale*; que les patrouilles de gardes républicaines qui rentraient successivement dans l'hôtel, vers dix heures du soir, faisaient entendre les cris de *Vive Barbès!* et qu'après avoir pris les noms des hommes de la halle, on les congédia.

Plusieurs témoins s'accordent à peindre sous les plus sombres couleurs l'aspect de la préfecture de police pendant la journée et la nuit du 15 mai.

Les Montagnards s'y étaient retranchés comme dans une forteresse, et en interdisaient l'entrée même aux agens réguliers de la police; ils poussaient des cris furieux: *Vive Barbès! vive Blanqui!* Leur attitude était si menaçante qu'un des habitués de l'hôtel nous a dit: "J'aimerais mieux passer à dix batailles que de supporter de nouveau la situation morale qui nous était faite."

Lorsqu'on vint annoncer la dissolution de l'Assemblée et la proclamation des nouveaux membres du gouvernement provisoire, parmi lesquels figurait le nom de Caussidière, les montagnards [illegible] aux champs. [Vive sensation.] La [illegible] était patente, et il est évident que si l'insurrection avait triomphé, les Montagnards en auraient formé la première armée. (Nouveau mouvement.)

Au milieu de ce désordre, le préfet de police restait dans sa chambre, retenu par une luxation qui lui permit pourtant, dans la soirée, d'aller en voiture au Luxembourg, où il était mandé.

Les témoins entendus ne rendent pas un compte précis de son attitude et de son langage dans ce moment: il n'apparaît pas qu'il se soit associé par ses paroles aux manifestations de sa garde. Selon un témoin, il y eut un moment où il leur en aurait fait un reproche; lui-même déclare que, lorsqu'on vint lui annoncer la formation du nouveau gouvernement, il répondit: "Cela ne me regarde point; qu'on ferme les portes, et que personne ne puisse entrer dans l'hôtel."

D'après un grave témoignage, il aurait cru un moment au succès de l'émeute. Lorsqu'elle fut complètement réprimée, trois envoyés d'un membre du gouvernement vinrent s'enfermer avec lui, et il parut favorable à la cause de l'ordre.

Pour compléter le tableau de la préfecture de police durant cette administration, il faut ajouter que cet hôtel était devenu une véritable fabrique de balles et de cartouches qui n'avait cessé de fonctionner jusqu'au 15 mai.

Un officier d'artillerie attaché à l'état-major de la garde nationale a déclaré que, s'étant informé le 14 juillet auprès d'un autre capitaine d'artillerie, son ami, si l'on avait fait droit à une demande de munitions formée par le général Changarnier, ce capitaine lui aurait répondu que non, mais qu'au surplus M. Caussidière avait fait venir à la préfecture de police toutes les *grenades* de Vincennes, et qu'il ne s'y en trouvait plus. [Sensation]

Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans mentionner sur la foi d'un représentant.... [Interruption]

M. Fargin-Fayol:—Quel est ce dénonciateur? (Vives rumeurs.)

M. David (d'Angers):—Nommez-le! nommez le dénonciateur!

Voix nombreuses:—N'interrompez-pas! A l'ordre!

M. Saint Gaudens:—C'est une lâcheté! (Bruit.)

Une voix: Vous l'apprendrez par l'impression des pièces de l'enquête!

M. Bauchart—Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans mentionner, sur la foi d'un représentant, un mot de M. Courtais qui nous a paru caractéristique: "Nous ne sommes pas très sûrs de Caussidière: mais il nous a donné sa parole qu'il nous préviendrait vingt-quatre heures avant de tourner." (Rires divers.)

Une voix—Ce serait le rôle Salletius, comme a dit Blanqui; ce serait un jeu double!

Une autre voix au fond de la salle, à gauche—*Vive la République!*

M. le rapporteur—Ce fut dans la soirée du 15, à dix heures et demie, que M. Caussidière se rendit enfin au Luxembourg, et dut s'expliquer devant la commission.

Après son départ, une délibération s'ouvrit: MM. Arago et Marie votèrent seuls pour son arrestation: aucun parti décisif ne fut pris à son égard; il revint occuper la préfecture de police; il était encore en fonctions lorsqu'il parut le lendemain à l'Assemblée et ne donna sa démission qu'à la tribune.

Parmi les représentans qui ont joué un rôle dans la journée du 15 mai, il en est dont nous ne croyons pas nécessaire de nous occuper spécialement: ce sont ceux qui se trouvaient sous la main de la justice. (Très bien!)

Nous ne parlerons pas non plus de deux de nos collègues qui sont allés à l'Hôtel de Ville pendant que les factieux l'occupaient; leur participation aux actes coupables de cette journée n'a pas été établie. Les témoignages qui les concernent font, au surplus, partie des documens de l'enquête.

Mais il est un représentant sur la conduite duquel il nous a été impossible de ne pas revenir, bien que l'Assemblée ait déjà eu à s'en occuper.

Un nouvel examen de ses actes nous a semblé nécessaire, soit parce qu'ils ne vous ont pas été encore présentés avec détail, soit parce que de nouveaux et graves témoignages ont été recueillis depuis que l'Assemblée a écarté l'autorisation de poursuites qui lui avait été demandée par le ministère public. Ce représentant est M. Louis Blanc.

Les faits qui le concernent doivent être exposés dans leur ensemble.

Le 14 mai, une réunion de quinze à vingt personnes, qui dura plusieurs heures, avait été remarquée dans sa demeure. Cette réunion avait été convoquée par Barbès, qui en fit partie. M. Louis Blanc prétend qu'il n'y a pas été question de la manifestation du lendemain; des témoins, entendus dans l'instruction judiciaire, affirment le contraire.

Dans la matinée du 15, plus de soixante personnes entrent chez lui.

Quand il sort, on le voit se diriger du côté de la Bastille, sans qu'on puisse dire toutefois jusqu'où il est allé. M. Louis Blanc explique qu'il ne s'agissait que d'un déjeuner d'amis à l'occasion de la nomination d'un de ses parens à des fonctions publiques en Corse. Mais peu de temps après son départ, une colonne de deux à trois cents ouvriers débouche sur le boulevard par la rue Taitbout, où se trouve son appartement, aux cris de *vive Louis Blanc!* Cette colonne allait se mêler au mouvement qui se préparait. Un témoin a déposé que, assistant à la séance du 15 mai, et se trouvant dans les tribunes au moment où elles furent envahies, il vit distinctement MM. Louis Blanc, Barbès et Albert se lever et applaudir les factieux du geste, de la tête et du sourire. (Interruptions diverses.)

M. le président—J'invite à ne pas interrompre. La tribune sera ouverte pour répondre.

M. Gambon—On ne peut pas répondre à des calomnies!

M. Louis Blanc—On y répondra, et péremptoirement, je l'espère. (Agitation.)

M. Gambon—Nous verrons si la République sera assassinée par les royalistes. (Violens murmures.—Cris: A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président—Je rappelle l'interrupteur à l'ordre. (Bruit prolongé.)

M. le rapporteur—Plus tard, lorsque Raspail, montant à la tribune, veut lire la pétition en faveur de la Pologne, M. Louis Blanc demande le silence afin que *le droit de pétition soit consacré et que la pétition soit lue.* Le témoin ici est le *Moniteur*. (Mouvement.)

M. Louis Blanc—Lisez le en entier!

M. le rapporteur—Dans la salle, aux cris de *Vive la Pologne!* se joint cet autre cri significatif: *Il nous faut un ministère du travail!*

M. Louis Blanc se mêle à d'autres scènes, qu'il faut laisser aux témoins le soin de reproduire eux-mêmes.

Un témoin—"Le 15 mai, je venais parler à un représentant, je vis la foule qui envahissait l'Assemblée; un homme grand et chauve, qu'on m'a dit être Barbès, approcha d'une croisée et l'enjamba.

"J'aperçus peu après M. Louis Blanc. "Il se fit un grand tumulte; Albert arriva; *tous trois enveloppés dans un drapeau se donnèrent la main.* (Agitation.) L'exaltation fut extrême, et la foule se rua aussitôt dans l'Assemblée. Je ne connaissais que Louis Blanc; on me dit que les deux autres étaient Barbès et Albert."

Un autre témoin—"J'entendis et j'ai retenu ces paroles prononcées par Louis Blanc: "Ouvriers, mes amis, je dis mes amis, car entre vous et moi c'est à la vie, à la mort, vous avez exercé un droit imprescriptible, celui d'exprimer votre volonté à la face du ciel. Ce droit, maintenant personne n'oserait vous le contester. A ce droit, que vous avez conquis par votre courage, il en faut ajouter d'autres qui sont également incontestables. "Il ne s'agit plus pour vous du droit de vivre, il est commun à tous les hommes; mais vous avez le droit de jouir de tous les bienfaits de la société, et de vous élever au premier rang, car assez longtemps on vous a tenus au dernier."

"Je voulus élever la voix et interpeller Louis Blanc, mais il me fut impossible de me faire entendre au milieu du tumulte. Ce fut alors que Louis Blanc, Albert et Barbès se posèrent dramatiquement, entrelaçant leurs bras.

"Les portes s'ouvrirent aussitôt, et le peuple se précipita dans le palais de l'Assemblée."

D'autres témoins déposent d'un nouveau discours prononcé par M. Louis Blanc, monté sur une chaise dans la salle des Pas-Perdus, ils lui ont entendu dire: "Qu'il engageait le peuple à continuer son oeuvre, que cette fois il ne serait pas trahi, que la démonstration de ce jour n'était pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent."

C'est alors que M. Louis Blanc fut porté en triomphe jusque dans la salle des séances, et peu d'instans après, Huber eut l'incroyable audace de vociférer la dissolution de l'Assemblée.

Dans la salle des Conférences, M. Louis Blanc assiste à la confection des listes d'un gouvernement provisoire; les noms sont proclamés à haute voix; le sien est inscrit le premier. Les listes circulent dans les groupes dont il fait partie; il ne proteste pas!

Lorsque les factieux firent entendre le cri: *A l'Hôtel-de-Ville!* M. Louis Blanc se porte avec eux vers la grille du péristyle, mais le passage est déjà occupé par la garde nationale qui cernait le palais de l'Assemblée; il se jette avec tous ceux qui l'accompagnent dans les jardins de la présidence, et se porte jusque sur l'esplanade des Invalides.

Là il paraît hésiter. Un témoin entendu par nous, et qui ne l'avait point été dans l'instruction judiciaire, l'aperçoit en ce moment: "J'étais entré chez un marchand de vin au bout de la rue de l'Université; je vis arriver un groupe de soixante ou quatre-vingts personnes, au milieu duquel se trouvait un petit homme que l'on me dit être Louis Blanc; on forma un cercle autour de lui. Je m'approchai pour le voir, et m'en trouvai très rapproché. On disait: "Il faut le porter en triomphe." Louis Blanc répondait: "Non, je vous en prie, *c'est une affaire manquée*, vous me feriez remarquer."

"Quelques hommes mêlés au groupe laissèrent voir des poignards et des pistolets."

Bientôt après, un cabriolet passe, conduisant un marchand de vin de Bercy. M. Louis Blanc y monte avec son frère; une voix dans le cabriolet crie: *A l'Hôtel de Ville!* et on prend en effet cette direction. Pendant le trajet, au dire de la personne qui était dans le cabriolet, la seule préoccupation de M. Louis Blanc paraît être l'Hôtel-de-Ville. Il s'arrête un instant rue de l'Ecole-de-Médecine, et se rend presque aussitôt chez M. Masson, libraire, dans la même rue; dans l'intervalle, il répète encore qu'il faut qu'il aille à l'Hôtel-de-Ville; il quitte la demeure de M. Masson, et prend à pied la direction de la rue de La Harpe. Il est reconnu par un chapelier, dont le témoignage est nouveau, sur le pont Notre-Dame, à l'extrémité du quai aux Fleurs, escorté de trois hommes armés.

M. Louis Blanc prétend que quelques unes de ses paroles ont été mal comprises et mal interprétées, notamment celles relatives aux *manifestations qui renversent*; il soutient qu'il n'a parlé au peuple que pour le calmer et l'engager à se retirer. [illegible] rue de l'Ecole-de-Médecine, [illegible] était troublé par les événemens, et qu'il [illegible]. Il nie de la manière la plus [illegible] qu'il ait jamais eu la pensée ou arrêté d'aller à l'Hôtel-de-Ville; que, dans tous les cas, s'il a manifesté cette intention, c'était dans la pensée d'empêcher ses amis de se compromettre, et de prévenir l'effusion du sang. S'il est allé à pied jusqu'au quai aux Fleurs, c'est pour prendre une voiture et rentrer chez lui.

Les témoins, confrontés devant le juge d'instruction avec M. Louis Blanc, persistent énergiquement, sur tous les points, dans leurs déclarations. Il faut ajouter qu'au moment où il sortait de chez M. Masson, on lui offrit d'aller chercher une voiture, et qu'il refusa. Il faut remarquer encore que plusieurs places de fiacres et de cabriolets sont plus rapprochées de la rue de l'Ecole-de-Médecine que le quai aux Fleurs, où il a été vu *toujours à pied*.

C'est ici que se pose naturellement cette question: M. Louis Blanc a-t-il été à l'Hôtel-de-Ville?

Voici comment y répond un lieutenant-colonel de la garde-nationale, témoin nouveau de notre enquête.

"Arrivé le 15 mai au pas de charge sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec un bataillon qui criait: *Vive l'Assemblée Nationale!* j'eus bientôt balayé la place; je montai l'escalier de l'hôtel. Deux gardes républicains voulaient me barrer le passage. J'ouvris brusquement la porte d'une pièce où j'aperçus les rebelles; un homme, debout contre la fenêtre, haranguait des pierres au peuple, plusieurs autres étaient assis, et parmi eux je reconnus parfaitement Louis Blanc...."

M. Louis Blanc:—Quelle infamie! (A l'ordre! à l'ordre!) Je serais bien aise de connaître le nom de ce colonel.

M. Le Rapporteur:—Le colonel Vatrin.

M. Louis Blanc:—Pourquoi ne l'a-t-on pas confronté avec moi?

Voix nombreuses:—A l'ordre! à l'ordre!

M. Le Président:—Mon devoir est de faire respecter la liberté de la tribune, et je le remplirai.

M. Le Rapporteur:—"Je reconnais parfaitement Louis Blanc que j'avais escorté du ministère de la justice au palais Bourbon le jour de la réunion de l'Assemblée. Je suis bien sûr que c'était lui. N'étant pas suivi, je me retirai seulement en criant: *Vive l'Assemblée Nationale!* et refermai la porte."

Le témoin donne le signalement complet de M. Louis Blanc, et il ajoute: "Il serait au milieu de trois cents personnes que c'est sur lui que mes yeux se porteraient; il n'y a pas à se tromper."

D'autres témoins attestent que le lieutenant-colonel a bien réellement monté au moment indiqué l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, et qu'en redescendant il a dit qu'il croyait avoir reconnu Louis Blanc. (Bruits divers.)

Depuis, il a revu M. Louis Blanc et déclare avoir la certitude de ne s'être pas trompé.

A l'appui de ce témoignage, nous plaçons la copie fidèle d'une lettre récemment déposée par l'un des artilleurs de la garde nationale, le citoyen Lainblin, le 21 juillet 1848, au parquet de la Cour d'appel de Paris, et trouvée par lui dans la salle du secrétariat général de l'Hôtel-de-Ville, pendant sa faction de nuit du 15 au 16 mai.

COPIE

"Je t'écris ce mot pour que tu ne sois inquiète. Je suis avec Albert et Louis Blanc et nous et la semblée est destituée.

"Nous tenons séance cette nuit aux luxembour.

"Je te salut

"Ton mari"

M. Louis Blanc:—Quelle est la signature de la lettre?

M. Le Rapporteur:—S'il y en avait eu une, je l'aurais dit.

Cette lettre avait été vue pendant la même nuit par un autre artilleur, M. Gavet, professeur au Lycée Charlemagne, qui en avait pris lui-même une copie et l'avait communiquée à l'autorité judiciaire avant le dépôt de la pièce originale.

Nous terminons ici ce rapide exposé des scènes du 15 mai, les causes de ce déplorable attentat apparaissent toutes vivantes à chaque page de ce récit. Vous avez pu faire aux pouvoirs publics la part de responsabilité qui leur appartient.

Grâce à la Providence, grâce à l'attitude spontanée et patriotique de la population parisienne, le bon droit avait triomphé, mais ce n'était qu'une trêve, et les factions, sans se décourager, songèrent à une terrible revanche.

M. Le Président—Avant de commencer la troisième et dernière partie, M. le rapporteur va prendre quelques instans de repos.

Insurrection de Juin.

M. Bauchart, rapporteur: Nous avons à rechercher, quels faits, quels actes ou quelles connivences ont préparé l'insurrection du 23 juin. Quels ont été ses moyens d'action, quels rapports peuvent la rattacher au 15 mai.

Le terrible avertissement du mois précédent n'est pas complètement perdu; une épuration nécessaire s'accomplit dans l'état-major de la garde nationale, dans les administrations chargées d'assurer l'ordre et la tranquillité publique; l'armée est rappelée dans Paris; une loi sur les attroupemens est demandée et accordée; le Gouvernement reçoit un encouragement et un témoignage éclatant de confiance dans un vote de l'Assemblée nationale.

Il semble que les pouvoirs publics vont montrer plus de vigilance et déployer plus d'énergie: pourquoi donc les mêmes calamités vont-elles reparaître et s'aggraver encore? Où est le mauvais génie qui pèse sur les destinées de notre pays?

Serait-il donc vrai que les *chefs* de l'anarchie eussent entrepris systématiquement d'agiter la France pour la ruiner?

Serait-il vrai que dans ses sombres combinaisons Blanqui leur eût enseigné qu'il suffisait d'inquiéter, d'effrayer sans cesse l'opinion pour entraver le pacifique développement des institutions républicaines, pour empêcher la confiance et le crédit de renaître? L'organisation systématique de la misère leur serait-elle apparue comme le plus puissant auxiliaire de leurs sinistres desseins?

Quelques-uns des chefs étaient à Vincennes, mais leur esprit restait vivant au milieu de leurs adeptes; les factions n'avaient pas cessé d'être à l'oeuvre un seul moment.

Dès la nuit du 15 au 16 mai, on fondait des balles dans le club des Montagnards, à Belleville.

Le 3 juin, une adresse du bataillon des Montagnards à leurs concitoyens est placardée sur tous les murs de Paris. On y remarque ces passages: "Ces fraternels soldats, malgré leurs services passés, pensèrent unanimement que la liberté et la jeune République auraient encore besoin de leurs enfans. Ils jurèrent de lui servir de garde près de leur ami, de leur camarade, le citoyen Caussidière. Ils formèrent un bataillon sacré et incorruptible qui prit son seul et véritable titre: *la Montagne.*"

N'oublions pas qu'à cette date il ne devait plus être question du corps des Montagnards, officiellement dissous, et que cependant le bataillon sacré se relève de lui-même, invoque le nom de son chef, et promet des combats pour l'avenir.

Quelques jours après paraissent d'autres affiches exprimant les idées les plus subversives, portant une atteinte grave, dans la personne de deux représentans, au principe de la souveraineté nationale, faisant un appel direct à la guerre civile.

Le [illegible]in, nouveau placard, se terminant par cette exclamation: "Mettez à la tête de la République un homme qui ne puisse jamais être un danger pour elle!

"L'homme que nous vous proposons et qui réunit, à notre avis, ces qualités, cet homme c'est:

"Marc Caussidière!"

Le même jour se distribue à profusion l'annonce au banquet à 25 c. Les départemens sont invités à envoyer des délégués pour embrasser leurs frères et glorifier le principe *démocratique et social*.

L'effet de toutes ces excitations était aussi profond que contagieux: nous en trouvons une preuve dans cette déclaration de deux témoins:

"Quelques jours avant les derniers événemens, et presque tous les jours, des ouvriers cantonnés dans les anciennes écuries Montpensier couvraient d'injures et de menaces les gardes nationaux qui passaient.

"Le 23 juin tous ces hommes, au nombre de 340, coururent à l'émeute."

Les clubs redoublaient d'efforts pour répandre les plus pernicieuses influences dans la population. On fut frappé surtout des ravages que l'esprit d'agitation avait exercés dans le faubourg Saint-Antoine, autrefois si ami de l'ordre et de la vraie liberté.

Un membre de l'ancienne commission exécutive donne de cette perversion subite l'explication suivante:

"On avait troublé l'esprit de ce faubourg. Les prédications des clubs y ont été pour beaucoup. J'aimerais mieux les plus mauvais théâtres du monde que ces clubs. Nous les avons chassés des édifices appartenant à l'Etat; mais nous étions *forcés de respecter le droit d'association*."

Disons-le donc avec M. Arago: "Les excitations de certains clubs ont engendré la guerre civile; c'est sur eux que doit retomber le sang versé. La misère d'un grand nombre d'insurgés a sans doute servi d'aliment à la révolte; mais s'il a été possible à d'indignes agitateurs d'exploiter des souffrances malheureusement trop réelles, la cause déterminante de tous ces complots se rencontre dans de perfides théories, dans de perturbatrices et sauvages ambitions!"

Un témoin, placé à la tête d'une grande administration de chemin de fer, s'est exprimé devant nous de la manière suivante: "La moyenne du salaire, dans nos ateliers, est de *cinq francs* par jour: les mécaniciens reçoivent un traitement de 4,500 fr. par an, et cela n'a pas empêché qu'ils ne fussent à peu près tous dans l'insurrection!"

Une autre preuve que l'émeute n'est pas instantanée, qu'elle ne cède pas au seul aiguillon de la faim, c'est que son principe est organisé, qu'elle a ses règlemens, ses chefs, ses rendez-vous, de nombreuses ramifications dans les départemens, des correspondances avec tous les élémens de désordre; qu'elle fonctionne avec une désolante assurance et une incroyable régularité.

Avant le 23 juin, les moins clairvoyans et les moins habiles n'avaient aucun doute sur une explosion prochaine: outre les indices que nous avons déjà signalés, le 14 juin il avait été intercepté une lettre écrite à Blanqui, à Vincennes, dans laquelle on le prévenait qu'un complot allait éclater, qu'on aurait recours, au besoin, au meurtre, à l'incendie, et qu'il serait rendu à la liberté.

Le tumulte de la place publique, les rassemblemens successifs et quotidiens de la Porte-Saint-Denis et de la Porte-Saint-Martin, tout indiquait que l'émeute ne tarderait pas à jeter un nouveau défi à la société.

Dans certaines réunions, dans des conciliabules dont le lieu et l'objet sont connus aujourd'hui, on ne craignait pas d'exprimer, en termes fort énergiques, des regrets pour le 15 mai, des espérances pour un attentat nouveau.

Voici la déposition d'un témoin important:

"J'étais dans mon café, à Saint-Cloud; j'entendis des hommes réunis dans une salle voisine; l'un d'eux exprimait son mécontentement contre le gouvernement qui laissait les [illegible] [illegible] parlait d'un homme qui [illegible]tait sauvé 18 ou 20 millions au pays, et auquel on ne donnait rien.

"Quelqu'un s'écria: "Puisqu'ils avaient des poignards, des pistolets, *il fallait s'en servir.*"

"La conversation a duré au moins une heure et demie, et au moment où ces messieurs sortirent, on m'a désigné l'un d'eux comme étant Caussidière, ancien préfet de police, que j'avais déjà vu cinq à six fois avec M. Désirabode, gouverneur de Saint-Cloud; en le voyant passer, faisant allusion à la conversation que j'avais entendue, j'ai dit tout haut: "Voilà de fameux brigands!"

"Monnier, secrétaire général de la préfecture, Grandménil et Beaune faisaient partie de la réunion."

M. Désirabode, entendu devant nous, a nié ces propos.

La police ne semblait rien soupçonner. A quoi servaient les 12 ou 1,500 agens! Il est vrai qu'aucune vue d'ensemble n'était imprimée à ce vaste service, et que des quatre polices qui avaient leur siège à la commission exécutive, au ministère de l'intérieur, à la préfecture, à l'Hôtel-de-Ville, pas une n'était bien informée, chacune contrariant l'action des trois autres. Aussi un témoin rapporte-t-il que le ministre de l'intérieur, découragé par cette confusion, avait fini par dire à ses agens de ne plus faire de rapports.

M. Recurt:—Cela n'est pas exact.

(*La fin à demain.*)

C'est par erreur que nous avons dit dans notre numéro d'hier, que le steamer *Olivia* avait fait explosion sur l'Alabama. C'est le steamer *Oliver* auquel cet accident est arrivé.

ASSEMBLEES.

CLUB DU CINQUIEME DISTRICT.
Première Municipalité.

☞ Le Club se réunira samedi prochain, 9 courant, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts, à 7 heures P. M., pour délibérer sur des affaires importantes. Les amis du Général ZACHARY TAYLOR sont priés d'être exacts à se rendre à cet appel.

Par ordre du Président,
J. MOLAISON, L. T. CHALON, } Secrétaires.

TROISIEME MUNICIPALITE—SECOND DISTRICT.

☞ Les membres de l'UNION ROUGH & READY CLUB du second district, Troisième Municipalité, et ceux qui sont en faveur de l'élection du général TAYLOR, sont invités à se réunir au club, encoignure de la rue Levée et Champs-Elysées, samedi, 9 du courant, à sept heures et demie, afin d'organiser le club.

Voyez les signatures à la partie anglaise.

☞ Le soussigné invite les Habitants du Quatrième District, Première Municipalité, qui sont favorables à l'élection du GENERAL ZACHARY TAYLOR, à s'assembler dans la maison en face du Théâtre d'Orléans, au Premier, le samedi 9 courant, pour affaires importantes.
O. DE BUYS, Secrétaire.
7s

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Navire Chase, Ostrom, pr Liverpool.
Goélette Mystic, Crane, pr Pensacola.
Geneva, Warling, pr Pensacola.
St Helena, Winch, pr Belize Honduras.

ARRIVES.
Navire à vapeur Portland, Place, pr Galveston.
Navire Clyde, Hooper, de Boston.
Grenada, Bachelor, de Boston.
Goélette Adelaide, Heald, de Matagorda.
Wm C. Preston, Cox, de Rio Grande.
Chipola, Gilbreath, de Pensacole.
Martha, Thompson, de Pensacole.
—STEAMERS.—
Creole, Giberson, de Mobile.
Latona, Pellers, de Bayou Sara.
Marengo, Brenham, de Phillips's Landing.
Iowa, Morehouse, de St-Louis.
Magnolia, Kleine, de Baton-Rouge.
St Helena, Welch, d'Alexandrie.
Bay State, Collier, de Cincinnati.
Wyandotte, Gore, de St Louis.
Viola, Wilson, de Lafourche.

Au bas du fleuve et montant.
Navire St Mary, ——, de New York.
Gertrude, ——, de New York.
Un navire en dehors que l'on suppose être le Southerner, de New York.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.
Hibernia pour Boston, Samedi 26 Août.
Europa pour New York, Samedi 2 Sept.
America pour Boston, Samedi 9 Sept.
D'AMERIQUE.
Hibernia de Boston, Mercredi 20 Septembre
Europa de New York, Mercredi 27 Septembre
America de Boston, Mercredi 4 Octobre

LIGNE DU HAVRE.
United-States, du Havre pr New-York, 2 septembre

ON demande un bon vendeur de marchandises, connaissant parfaitement la partie, et parlant français et anglais. S'adresser par la poste à la lettre P. No 65. 7 sept

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
ASSEMBLEA GERAL.
Todos os membros que compoem esta nova Sociedade se reuniraõ Segunda feira à noite 11 do corrente mez às 7 horas em ponto, no Caffé do Sr. ALEXANDRE PEREIRA, esquina das ruas Canal e Baronne, para se proceder às Eleições dos Srs Officiaes que a devem representar este anno, segundo dizem os nossos Regulamentos, a saber, hu Presidente, hu 1º Vice Presidente e hu 2º Vice Presidente, hu Secretario, hu Tesoureiro e hu Medico; se recommenda a todos os membros de estarem presentes; assim como por meio deste aviso fazemos saber a todos os bons Portuguezes que ainda não assignarão nossos nomes; que tenhão gosto de pertencer a esta Sociedade, de se apresentar em Casa do Secretario para que os seus nomes possão ser Registados nos Livros para este Effecto.
Por ordem do Presidente Intº.
LOUIZ VIEIRA.
ANTONIO VIEIRA JUNIOR.
Secretario Intº.
Nova Orleans 6 de setembro de 1848.

SOCIETE SAVOISIENNE.
LES membres de ladite société sont invités à s'assembler dimanche prochain, le 10 courant à 4 heures précises, dans la rue de l'Hôpital, au lieu habituel.
JULES CARTIER,
6 sept Sec. pro. tem.

AUX HABITANS—Chaux de marbre de Thomaston, en grands barils très convenable à la fabrication du sucre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins rouges 3e Municipalité. 7sept

CHAUX.—500 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement du brick Metternich, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7sept

CHAUX DE MARBRE de Philadelphie, en baril ou barriques contenant 3 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

PLATRE—100 barils plâtre Wotherspoon, et Cie tonne, en gros et en détail, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

CIMENT DE ROSENDALE de Nelson et Brown ou Denniston, à vendre par quantité, à la convenance de l'acheteur, par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

CIMENT ROMAIN—50 barils ciment romain, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7sept

TERRE A FEU—500 barils terre à feu, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

GOUDRON—200 barils goudron de la Caroline du Nord, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7sept

SEL—2000 boisseaux des Iles Turques, à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place. 7 sept

Barbier demandé.
UN bon barbier peut trouver immédiatement de l'emploi, en s'adressant chez M. Dudouyt, encoignure Dumaine et Condé. Il est inutile de se présenter s'il ne l'est pas capable. 6 sep

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 1er septembre 1848.
LA Direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de QUATRE POUR CENT sur les profits des derniers six mois, payable aux Actionnaires ou à leurs représentants légaux à dater de lundi 11 du courant.
R. J. PALFREY, Caissier. 2s

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. LEVOIS a l'honneur de prévenir les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son magasin rue de Chartres, No. 47, au premier. 1sept—15t

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.
AVIS public est par le présent donné que la direction des Ecoles publiques de la Municipalité No Un, nommera jeudi 14 septembre prochain, une Principale pour l'école des demoiselles du Cinquième District.
Par ordre: Ja. REYNES, Secrétaire. 8 aout

COSTA & Co,
SUCCESSEURS DE G. JOUBA,
Importeurs de produits de la Havane,
ONT constamment en mains un assortiment général de CIGARES, SUCRE et CAFE, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
8 aout—1m Front Levée, No 5.

VENTE A L'AMIABLE
Pour cause de Départ.
Très bonne occasion pour un Boulanger qui désire gagner de l'argent.
UNE BOULANGERIE en bon ordre, avec tous ses accessoires, et une GROCERIE achalandée formant l'ensemble de l'Etablissement, bien achalandé et bien connu des habitants de la campagne. Cet Etablissement est situé dans la ville de Covington, paroisse St Tammany (La.), et dans la position la plus convenable de la ville.
Pour renseignements, s'adresser à M. P. Grass, boulanger, rue Vieille-Levée, 218, ou sur les lieux au soussigné.
1s—2m ANTHOINE.

Sucre, Cigares, et Café.
508 caisses sucre blanc et brun.
100 milliers cigares de la Havane 1re qualité, en débarquement du brick Salvadora et à vendre au plus bas prix par COSTA & Co., 5, Front Levée. 1er sept

WYLIE & BOARA ont transféré leur domicile au No [illegible], Vieille Levée, [illegible]

PRIX REDUITS.
Chemin de fer du golfe du Mexique,
Encoignure Champs-Elysées et Bons Enfans, 3me Municipalité.
A PROCTORVILLE—Lac Borgne.
Distance, 27 milles.
Prix du voyage: à partir du 25 août, 50 cents: enfants et esclaves: 25 cents.
ARRANGEMENT D'ETE.
Départs de la ville.
A 6 heures A. M. — A 12 heures M.
A 9 heures A. M. — A 6 heures P. M.
Départs du Lac Borgne.
A 5 heures et demie A. M. — A 1 heure P. M.
A 8 heures et demie A. M. — A 4 heures P. M.
Restaurant et Hôtel à Proctorville, Lac Borgne, tenu par M. Fernando Sanchez, Wm. Tums et autres.
Le steamer anglais touche à l'Ile-aux-Vaisseaux le 1er de chaque mois, en allant à la Vera Cruz, et le 20 ou 21 lors de son retour pour la Havane et l'Angleterre. 23 aout

ECRITURE.
MM. DOLBEAR, rue de Chartres, No 99 et No 15, rue du Camp, [illegible] les dames et messieurs à [illegible] leur classe d'écriture.
Les jeunes gens qui désirent obtenir de bonnes situations à l'ouverture des affaires doivent s'appliquer à former leur main. Depuis 6 ans jusqu'à 60 ans on peut obtenir une belle écriture commerciale en quelques semaines. Heures des cours de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 8 heures P. M. 7 juil

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES *A LA POMPE*
AVEC DESINFECTION ET POSES DE FOSSES INODORES PORTATIVES.
TRIMAILLE, Entrepreneur.
Passage de la Bourse, No 9, Entre St-Louis et Conti.
Et encoignure Camp et Poydras. 23aout—1an

Docteur DENEUFBOURG,
DE LA FACULTE DE PARIS,
Cabinet & Résidence, au coin des rues de l'Annonciation & Richard. 30aout—1m

DEMANDE.—Une Dame ayant une grande expérience de l'enseignement et une excellente méthode désire trouver une situation de professeur dans une famille. Elle peut enseigner tout ce que comporte une éducation solide. Elle offre les recommandations les plus respectables. S'adresser au Dr Zabender, à Lafayette, encoignure Harmony et Levée; ou à Mlle H. A., Hôtel Biloxi, à Biloxi. 30 aout

Ecoles Publiques de la Municipalité No Un.
AVIS est par le présent donné aux personnes qui ont adressé des demandes de place, à la Direction des Ecoles Publiques, d'avoir à se présenter à la salle du Conseil de la Municipalité No Un, mercredi 6 du courant, à 5 heures P. M., pour être examinées par le comité d'examen.
Vendredi 1er septembre 1848. Ja. REYNES, Secrétaire. 2 sept

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession E. V. Jourdain, sont invitées à les faire, et celles qui doivent sont priées de payer entre les mains de l'un des signataires.
J. U. LAVILLEBEUVE, AD. BLONDEAU, J. S. JOURDAIN, } Exécuteurs.
5 sept—4 fpe au No. 80, rue du Canal

ESCLAVES DEMANDES.
ON demande à louer une bonne blanchisseuse, sachant repasser; et un jeune nègre de 14 à 15 ans, pour servir dans la maison—On exige de bonnes recommandations.
S'adresser rue Royale, 165, entre St Louis et Conti. 5sept—3t

A VENDRE, en débarquement du navire Affghan, de Bordeaux.
25 quarts de pipe eau de vie, J. Renaud.
5 do do Cognac, 1827 (Jean Louis)
20 barriques vin rouge Bourg 1ere cotes 1846.
20 do do Montferrand, 1846.
10 do do Médoc, 1846.
15 do do St Estèphe Médoc 1844.
10 do do St-Julien Médoc 1844.
10 barils vin blanc Sauterne.
5 do do Haut Barsac.
23 aout J. & J. TARDOS, 15 Conti

VIN ROUGE—En débarquement du navire Affghan, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
40 barriques St Julien, Médoc.
50 do Montferrand.
30 do St Estèphe, Médoc.
J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille-Levée. 31aout

SARDINES—1,000 boites, 1000 deux tiers, 500 demi et 1000 quarts de boites sardines à l'huile, reçues par le navire Affghan, de Bordeaux.
A vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez. 23 aout

EN magasin—1,000 boites et 1000 deux tiers de boites sardines, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez. 23 aout

A VENDRE, en débarquement du navire Affghan, venant de Bordeaux:
60 barriques vin St-Julien pour famille.
25 barils vin blanc Haut Sauterne, supérieur;
50 do do do H. Bonnequaint;
8 futailles cognac, bonne qualité.
EN MAGASIN:
40 barriques vin vieux Roussillon;
15 do do do Leoville;
20 do do do pour famille;
60 barriques vin de Bordeaux vieux,
30 barils vin de Porto vieux,
30 do vin Madère,
8 quarts Cognac vieux, marque L. Coq.
25 barils vin blanc;
400 caisses absinthe suisse diverses marques;
30 do do Sauvageol & Brunston,
400 do Kirchwasser do do;
100 do fruits à l'eau-de-vie, prunes et poires;
100 do cerises do do;
30 do fraises aux jus, marque Teysonnau;
50 do vin rouge St Julien, bonne qualité;
30 do vin blanc et rouge, en 24 demi-bouteilles, supérieurs;
30 do eau de fleurs d'oranger Gastagnone, do
300 milliers bouchons pointus;
30 do do réguliers;
200 dames-jeannes vides de 5 gallons,
100 paniers bouteilles vides de 22 et 24 onces;
8 caisses feutre pour doublage de navire.
N. DUBOUYT, 13, rue Toulouse. 31aout

EAU-DE-VIE—A vendre par le soussigné:
20 quarts de pipes cognac de J. J. Dupuy, 4me preuve.
20 demi do do do do
10 quarts de pipes cognac de la marque Roulon Charruyer.
3 demi do do do do
RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille-Levée. 24 aout

CHAMPAGNE de la marque "[illegible]" et Couronne, constamment en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 24 aout

VIN, etc—En débarquement du navire Affghan, de Bordeaux,
80 caisses de 12 bouteilles, vin vieux Currier et Haut Brion.
4 barriques vieux vin mêmes marques.
24 demi do do do do.
25 caisses prunes sèches en paniers, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 24 aout

ABSYNTHE de la marque Sauvajol, Brunston & Co, reçue par les derniers arrivages, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée. 24 aout

VIN en caisses—400 caisses de la marque Margaux, à vendre en magasin par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 24 aout

VIEUX RHUM—2 barriques vieux rhum de la Jamaïque de 1835, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 34, Vieille Levée. 31aout

CHAUX de Thomaston.—1,000 barils chaux de Thomaston, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée. 31aout

GOUDRON BRAI [illegible]—1,000 barils, à vendre par J. F. BERCIER, 34, rue Vieille Levée. 31aout

GENIEVRE de New York, marque de la double ancre et cognac imitation, rum de la Nouvelle-Angleterre, en quarts, pipes et huitièmes, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée. 31aout

EN débarquement du navire Affghan, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin pour famille.
200 caisses Château Bel Air.
200 do Haut-Sauterne.
150 doux [illegible] assorties de Bordeaux,
20 demi pipes cognac de pr marque Dussat fils.
D. LANATA. 31aout

GOMME DE COPAL — Plusieurs caisses en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée. 24 aout

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—125 caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre à bon marché par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane. 31aout

Graines fraîches de jardinage
Garanties être de la récolte de 1848.—Le soussigné vient de recevoir de M. Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir:
Choux et laitue, betterave, chicorée.
Epinard à feuilles rondes.
Navets anglais, poireaux d'Ecosse.
Panais, pois hâtifs, etc. etc.
Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs en ville.
WM. INNN, No. 11 rue Commune. 19 aout

LE Docteur E. BOULIN, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien aux hôpitaux de l'armée d'Afrique, après onze années d'exercice à la Martinique, son pays natal, vient se fixer à la Nouvelle-Orléans. Il a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de ce la ville.
Il demeure rue de Bourgogne, No 261, entre St Pierre et Toulouse. 2 août—1m

Docteur J. Bacon Clements.
CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brahier. 21 juin—6m

10 piastres de Récompense.
PARTIE marronne dans la nuit du 26 juillet dernier la griffonne nommée MINTY, bien connue comme marchande de pains et ayant appartenu à M. L. L. Ferriday. Elle paraît âgée d'environ trente ans, est fortement constituée, d'une taille moyenne, et a toutes ou presque toutes ses dents de la mâchoire supérieure qui lui manquent. Elle parle un peu le français, a la voix douce et est d'une mine agréable. Une négresse demeurant près de chez moi, dit que Minty a été enlevée par un nègre nommé Sam, appartenant à M. Williamson, de Baton-Rouge. Cinquante piastres de récompense seront données si elle est arrêtée hors de l'Etat, et tous les frais que l'on pourrait faire pour la conduire à une geôle d'où je pourrai la réclamer.
C. AITKENS, No 7, rue de l'Annonciation. 2 sept—5

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne le 15 courant, la mulâtresse ANNA, blanchisseuse, âgée de 25 à 30 ans, appartenant à M. L. T. Caire. Elle est de taille moyenne, ordinairement coiffée en cheveux, et parle anglais et français.
Une récompense de $10 sera donnée à quiconque la conduira à la geôle ou rue Dumaine, entre Bourgogne et Remparts, No. 183. [illegible]

VIN ROUGE en caisses—[illegible] caisses vin rouge ordinaire, St-Estèphe;
[illegible]
A vendre par [illegible]

MILLARD FILLMORE ET LEWIS CASS.

ADRESSE DU CLUB CENTRAL ROUGH AND READY AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

CONCITOYENS,

La défense de nos hommes publics impitoyablement assaillis par la calomnie est en tout temps un tribut de gratitude à la foi et de justice. Mais il y a des jours dans la vie des nations où cette défense n'est plus seulement une manifestation de vérité et de fraternité; elle devient alors un devoir impérieux, un acte de conservation nationale.

Nous ne voudrions pas grossir outre mesure la crise qui a si long-tems agité le pays et qui le menace aujourd'hui d'une perturbation générale. Il faut le dire cependant,—le temps est venu où le Sud ne saurait, sans s'immoler, retirer sa confiance aux hommes sages du Nord, dont la vie publique est marquée au coin d'un patriotisme éclairé, d'une large nationalité. L'heure des faiblesses est passée. Nous ne devons plus prêter l'oreille aux machinations des ambitieux, dont le secret est de nous détourner des hommes qui sont sur le chemin de leurs convoitises. Le Sud n'a pas déjà tant d'amis qu'il puisse souffrir qu'on en sacrifie un seul. Les événemens sont pleins de salutaires avertissemens; sachons en profiter. Vous surtout, Louisianais, n'oubliez pas que Martin Van Buren, pour lequel on a réussi à vous faire voter une fois, est en ce moment le candidat des ennemis du Sud, et que le Président actuel, auquel vous avez généreusement donné votre appui, vient de signer un bill qui consacre le principe du Proviso-Wilmot et le droit d'intervention du Congrès dans la question de l'esclavage.

Pénétrés des dangers de la nouvelle position qui nous est faite, et des périls plus grands encore qui peuvent résulter des mensonges semés dans le but d'égarer l'esprit public en un pareil moment, nous nous présentons pour démasquer les dissimulateurs et leurs diffamations, et venger la vérité audacieusement violée. Nous vous prions de nous écouter. Ce que nous avons à dire vous intéresse. Nous sommes citoyens du même Etat que vous; il y a même parmi nous des hommes qui se sont laissés autrefois prendre à la devise captieuse de *l'homme du Nord avec les principes du Sud.* Suivez-nous pendant que nous allons ouvrir les registres publics, et vous y faire voir sous son véritable jour l'histoire d'un homme odieusement dénaturée par le même parti qui a inventé la devise de *l'homme du Nord avec les principes du Sud.*

L'objet de cette adresse, vous le voyez, est la défense de MILLARD FILLMORE, le candidat à la vice-présidence sur le ticket Républicain. Il est en butte à un système de dénigrement, dont la fin est aussi méprisable que les moyens dont on se sert pour y arriver. Ceux qui ont étudié sa vie auraient lieu de s'étonner de toutes les attaques dirigées contre lui, si l'expérience ne leur enseignait qu'il suffit d'être sur la voie d'une position élevée pour être exposé à la haine des envieux et aux clameurs des insulteurs de profession.

Qui est donc Millard Fillmore? Qu'a-t-il fait qui puisse lui attirer les injures qu'on lui adresse?

L'histoire de ses premières années est à peu près celle de tous les hommes sans fortune qui s'élèvent à force de courage et d'industrie. Il entra dans la vie, seul et sans secours; il y marcha d'un pas ferme, soutenu par l'enthousiasme de son patriotisme, par la puissance de sa probité. Il lutta contre l'adversité, et il en triompha. Sa vie privée est sans tache; sa vie publique est sans reproche. L'histoire de M. Fillmore manifeste avec éclat la vertu des gouvernemens populaires qui prennent leurs élus dans toutes les classes, qui les tirent souvent du plus profond de l'obscurité et de la misère pour les placer aux plus hautes positions dans le service public.

La carrière congressionnelle de M. Fillmore commença à l'ouverture du 25me Congrès, et se termina à la fin du 27me. Il passa six ans au Congrès. Il fut, pendant ces six années, l'un des membres les plus actifs de la Chambre des Représentans. Pendant la session extraordinaire de 1841, et les deux sessions régulières qui la suivirent, il fut président du comité des voies et moyens, et devint comme tel le chef avoué du parti Whig à la Chambre. Sa position lui imposait la loi de prendre l'initiative dans toutes les questions de quelque importance. Il dût, par conséquent, attacher son nom à presque toutes les grandes mesures introduites dans la Chambre. Ses travaux, ses discours, son influence, le rendirent l'un des hommes les plus considérables de cette époque. C'était un temps de violente lutte entre les partis. Les journaux de toutes les couleurs faisaient les hommes et les choses avec une brûlante ardeur. Tous les hommes éminens du Congrès passaient journellement au crible de cette terrible épreuve, et Millard Fillmore était, entre tous, celui qui occupait le plus vivement l'attention des deux partis.

Et cependant, qui a jamais ouï-dire alors qu'il fût un abolitionniste? N'aurions-nous pas entendu éclater les foudres de la presse du Sud, s'il avait réellement pactisé avec les fanatiques du Nord? Pourquoi a-t-on exclusivement dénoncé des hommes comme Giddings et des entremetteurs comme Slade, si un homme aussi distingué que Millard Fillmore eut trempé dans les mêmes attentats?

C'est que évidemment on ne se doutait pas alors qu'un jour viendrait où il faudrait le calomnier pour refaire, au profit de M. Cass, la devise de *l'homme du Nord avec les principes du Sud.* Mais depuis sa nomination pour la vice-présidence, les anciens avocats de Martin Van Buren ne voient plus de la même manière qu'auparavant; leur malveillance leur fait découvrir aujourd'hui, pour la première fois, que Fillmore est un abolitionniste. Ils l'attaquent avec une telle fureur. Ils l'attaquent comme ils auraient attaqué tout autre candidat, choisi dans les Etats du Nord, pour être présenté au peuple avec le général Taylor. C'est un mensonge prémédité, une calomnie raisonnée. Mais l'habileté du mal ne triomphera pas de la raison populaire et de la justice publique. Ils ont répandu l'erreur avec l'audace de ceux qui veulent réussir à tout prix; ils ont publié un pamphlet qui n'a pas son pareil dans l'histoire des fourberies politiques. Nous allons analyser ce pamphlet.

Il n'a ni date ni signature. Il ne porte ni les noms de ses auteurs, ni ceux des éditeurs qui l'ont patroné. On ignore d'où il sort et de quelles mains il émane. On ne sait s'il a été façonné à Washington par le comité central composé d'officiers du gouvernement qui ne reculent devant aucune besogne pour se maintenir en place, ou s'il a été fait ici sous les inspirations des entrepreneurs des fraudes de Plaquemines.

Quoiqu'il en soit, nous connaissons ceux qui s'en servent. Les partisans de M. Cass l'ont fait circuler abondamment dans toutes nos paroisses. Cela nous suffit.

Nous allons en extraire textuellement tout ce que les ennemis de M. Fillmore y ont publié contre lui. Nous ne voudrions pas, par la plus légère omission, y troubler l'harmonie du mensonge. A la seconde page, les extraits commencent avec les fameuses résolutions de M. Atherton:

EXTRAIT DU PAMPHLET.

Le mardi 11 décembre 1838, M. Atherton, démocrate du New Hampshire a présenté une série de résolutions à la Chambre des Représentans relative aux DROITS DU SUD. Parmi ces résolutions, on remarque les suivantes:

2°. Il est résolu que les pétitions ayant pour but d'abolir l'esclavage dans le district de Columbia et dans les territoires des Etats-Unis, et les pétitions contre la transmutation des esclaves d'un Etat dans un autre, forment partie d'un plan d'opération dressé dans le seul but de saper l'institution de l'esclavage dans les différens Etats, et la détruire indirectement par ce moyen, dans leurs limites respectives.

3°. Il est résolu que le Congrès n'a pas le droit de faire indirectement ce que la Constitution ne l'autorise pas à faire d'une manière directe, et que toute tentative faite pour abolir l'esclavage dans le district de Columbia, ou dans les territoires, est contraire à l'esprit de la Constitution, un empiétement sur les droits des Etats y intéressés, et une violation de la foi qui leur a été jurée lors de leur admission dans la Confédération.

4°. Il est résolu que l'égalité entre les différens membres de la Confédération forme la base de la Constitution, et que le Congrès, dans l'exercice de ses pouvoirs reconnus, n'a pas le droit d'établir de différence entre les institutions d'un Etat et celles d'un autre, dans le but d'abolir les unes au bénéfice des autres.

5°. Il est résolu, en conséquence, que toute tentative de la part du Congrès pour abolir l'esclavage dans le district de Columbia ou dans les territoires, ou pour prohiber le transfert des esclaves d'un Etat dans un autre, ou pour établir une différence entre les institutions des différens Etats, dans le but ci-dessus désigné, serait une violation flagrante de la Constitution, et porterait atteinte aux principes fondamentaux sur lesquels repose l'union de ces Etats, et que toute pétition, résolution ou proposition, tout mémoire, document manuscrit ou imprimé de quelque nature que ce soit, ayant rapport directement ou indirectement à la question de l'esclavage, ou à l'abolition de cette institution, sera, à sa présentation, déposé instantanément sur le bureau, sans être pris en considération, débattu, imprimé ou référé.

M. Atherton demande la suspension des règles pour prendre les susdites résolutions en considération. La motion fut mise aux voix et adoptée.

MM. ADAMS, Alexander, Heman Allen, John W. Allen, Ayerigg, Bouldin, Briggs, Wm. B. Cranston, Curtis, Cushing, Darlington, Davee, Davies, Dunn, Edwards, Evans, Everett, Ewing, Richard Fletcher, FILLMORE, GIDDINGS, Goode, William Graham, Grinnell, Hailey, Hall, Harper, Hastings, Herod, Ingham, Lincoln, Marvin, Samson Mason, Mitchell, Calvary Morris, Naylor, Noyes, Parmenter, Peck, Potts, Putnam, Rariden, Randolf, Reed, Ridgway, Robinson, Russel, Saltonstall, Sergeant, Silley, Slade, Smith, Straton, Tillinghast, Toland, Albert, S. White et Yorcke,—66.

Comme on le voit, M. FILLMORE a voté avec MM. John ADAMS, GIDDINGS et SLADE.

Le 12 décembre, les mêmes résolutions furent prises en considération. La seconde de ces résolutions fut adoptée par 136 voix contre 65.

Ont voté contre: MM. ADAMS, Alexander, Heman Allen, John W. Allen, Ayerigg, Bond, Briggs, Wm. B. Calhoun, Childs, Clark, Coffin, Corwin, Cranston, Cushing, Darlington, Davee, Davies, Dunn, Edwards, Evans, Everett, Ewing, Richard Fletcher, FILLMORE, Fry, GIDDINGS, Goode, Wm. Graham, Grinnell, Hall, Halstead, Harper, Hastings, Henry, Herod, Lincoln, Marvin, Samson Mason, Maxwell, McKennan, Mitchell, Calvary, Morris, Naylor, Noyes, Parmenter, Peck, Potts, Putnam, Rariden, Randolf, Reed, Ridgway, Edward Robinson, Russell, Saltonstall, Sergeant, Silley, SLADE, Smith, Stratton, Tillinghast, Toland, Albert S. White, Joseph E. Williams, Yorcke,—68.

On voit que M. FILLMORE a encore voté avec MM. *Giddings, Slade* et *Adams*.

Le vote pour l'adoption de la première partie de la troisième résolution fut de 173 contre 30.

Ceux qui votèrent contre furent: MM. Adams, Heman Allen, Bond, Borden, Briggs, Childs, Cranston, Curtis, Cushing, Darlington, Davies, Evans, Everett, Richard Fletcher, *FILLMORE, Giddings*, Grinnell, Hall, Kennedy, Lincoln, Calvary Morris, Peck, Potts, Putnam, Rariden, Saltonstall, *Slade*, Smith, Tillinghast et Yorcke.—30.

Le même M. FILLMORE, dans cette faible minorité, a encore trouvé convenable de voter avec MM. *Giddings, Slade* et *Adams*.

L'ensemble de la résolution fut ensuite mis aux voix et adopté par 164 contre 40.

Ceux qui votèrent contre la résolution furent: MM. *Adams*, Heman Allen, Borden, Briggs, W. B. Calhoun, W. B. Campbell, Childs, Cranston, Cushing, Darlington, Davies, Dunn, Evans, Everett, Richard Fletcher, Isaac Fletcher, *FILLMORE, Giddings*, Goode, Grinnell, Hall, Halstead, Hastings, Lincoln, Samson Mason, McKennan, Mitchell, C. Morris, Noyes, Peck, Potts, Putnam, Rariden, Ridgway, Edward Robinson, Russell, Saltonstall, Sibley, *Slade* et Tillinghast.—40.

Ici, comme toujours, on trouve M. FILLMORE en compagnie de ses amis, MM. *Adams, Giddings* et *Slade*.

(Ceci est faux—voyez les pages 37 et 38.)

La division est demandée sur la 4me résolution, sur la seconde partie qui se lit ainsi: "Et le Congrès, dans l'exercice de ses pouvoirs reconnus, n'a pas le droit d'établir de différence entre les institutions d'un Etat et celles d'un autre, dans le but d'abolir les unes au bénéfice des autres."

Cette résolution est adoptée par 174 voix contre 24.

Ont voté contre: MM. FILLMORE, *Adams, Giddings* et *Slade*.

Et enfin la cinquième résolution fut divisée en deux parties, la première finissant au mot CONGRÈS, après les mots de "*juridiction de.*" Le résultat pour l'adoption de la première partie fut de 146 voix contre 52.

Ceux qui votèrent contre furent: MM. Adams, Heman Allen, Ayerigg, Borden, Briggs, W. B. Calhoun, Childs, Cranston, Cushing, Darlington, Davies, Dunn, Edwards, Evans, Everett, R. Fletcher, I. Fletcher, *FILLMORE*, Foster, Giddings, Goode, Grant, Grinnell, Haley, Hall, Halstead, Hastings, Henry, Herod, Lincoln, Marvin, S. Mason, Maxwell, McKennan, Mitchell, C. Morris, Naylor, Noyes, Peck, Potts, Rariden, Reid, E. Robinson, Saltonstall, Sibley, Slade, Stratton et Tillinghast.—52.